



## COMMUNE DE BURDINNE

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS UNIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret  
Du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

L'administration Communale de BURDINNE porte à la connaissance du public que la **S.A. Luminus** – Rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles a introduit, auprès de la commune de Héron, un dossier en vue d'obtenir le **permis unique (de classe 1)** concernant :

**La construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes et travaux connexes en extension d'un parc existant sur le territoire de la commune de Héron (projet de catégorie B).**

Personne de contact : M. Thibaut Mortier, tél. : 085/51.97.15

Le dossier peut être consulté auprès du Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne, du 16 août au 16 septembre 2019.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
11/07/2019	16/08/2019	Administration communale de Burdinne Rue des Ecoles 3 4210 BURDINNE Le 16/09/2019 à 16h45	Administration communale de Burdinne Rue des Ecoles 3 4210 BURDINNE

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service, c'est-à-dire :

- Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 15h30 (jusqu'à 17h00 à partir du 01/09/2019)
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30

Ou sur rendez-vous le lundi jusqu'à 20 h. En dehors des heures d'ouverture du service, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Thibaut Mortier au 085/51.97.15 ou par mail ([urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be))

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues après :

- Du demandeur : Luminus S.A., Rue du Marquis 1 à 1000 BRUXELLES (personne de contact : Chrystelle Debève 04/330.46.08)
- Du service urbanisme de l'Administration Communale de Burdinne – M. Thibaut Mortier, tél. : 085/51.97.15
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège – 04/224.57.52
- Du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie – Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 Liège – 04/224.54.18

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est le Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué en vertu de l'article 81, § 2 dernier alinéa, du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

Burdinne, le 5 juillet 2019 - Début d'affichage : le 11 juillet 2019.

La Directrice générale

Le Bourgmestre

Brigitte BOLLY

Luc GUSTIN